



1206694301

DATE DEPOT : 2012-07-18

NUMERO DE DEPOT : 2012R066857

N° GESTION : 2004B15357

N° SIREN : 478343080

DENOMINATION : 118 218 LE NUMERO

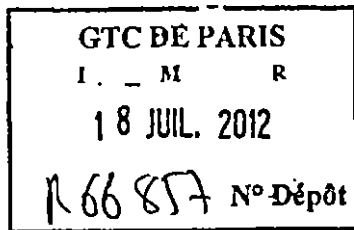
ADRESSE : 12 rue d'Amsterdam 75009 Paris

DATE D'ACTE : 2012/06/29

TYPE D'ACTE : EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE PRESIDENT
CHANGEMENT D'ADMINISTRATEUR(S)
CHANGEMENT DE PRESIDENT

OUB 15357



118 218 LE NUMERO
Société par actions simplifiée
Au capital de 37.000 euros
Siège social : 12, rue d'Amsterdam
75009 Paris

478 343 080 R.C.S. Paris

EC du 29/6/12

C2

CA

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES ANNUELLES
PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVE
PAR L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 29 JUIN 2012

C2 du
conseil
d'administration

.../...

SIXIEME RESOLUTION

*(Constatation de la démission de Madame Christine BAUMEISTER
de ses fonctions de Président de la Société)*

L'associé unique, connaissance prise des termes du rapport du Président, prend acte de la démission de Madame Christine BAUMEISTER de ses fonctions de Président de la Société avec effet à compter de ce jour.

L'associé unique remercie Madame Christine BAUMEISTER pour ses services rendus à la Société dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

SEPTIEME RESOLUTION

*(Constatation de la démission de Madame Christine BAUMEISTER
de ses fonctions de Président et de membre du conseil d'administration de la Société)*

L'associé unique, connaissance prise des termes du rapport du Président, prend acte de la démission de Madame Christine BAUMEISTER de ses fonctions de Président et de membre du conseil d'administration de la Société avec effet à compter de ce jour.

L'associé unique remercie Madame Christine BAUMEISTER pour ses services rendus à la Société dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

HUITIEME RESOLUTION

*(Nomination d'un nouveau Président de la Société
en remplacement de Madame Christine BAUMEISTER, démissionnaire)*

L'associé unique, connaissance prise des termes du rapport du Président, décide de nommer en qualité de nouveau Président de la Société, avec effet à compter de ce jour, Monsieur Nicholas HOLE, en remplacement de Madame Christine BAUMEISTER, et pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, i.e. jusqu'à l'issue de la réunion de l'associé unique appelé à statuer sur les comptes de

Handwritten signature

l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Monsieur Nicholas HOLE déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées et n'être l'objet d'aucune incapacité, incompatibilité ou sanction susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

NEUVIEME RESOLUTION

(Détermination de ses pouvoirs et fixation de sa rémunération)

L'associé unique, connaissance prise des termes du rapport du Président, rappelle que conformément à l'article 13.1.ii) des statuts de la Société, les pouvoirs du Président sont les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément à l'associé unique ou au conseil d'administration.

.../...

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

DIXIEME RESOLUTION

(Nomination d'un nouveau Président et membre du conseil d'administration de la Société, en remplacement de Madame Christine BAUMEISTER, démissionnaire)

L'associé unique, connaissance prise des termes du rapport du Président, décide de nommer en qualité de nouveau membre du conseil d'administration de la Société, avec effet à compter de ce jour, Monsieur Nicholas HOLE, en remplacement de Madame Christine BAUMEISTER, et pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, i.e. jusqu'à l'issue de la réunion de l'associé unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

L'associé unique prend acte que, conformément à l'article 13.1 des statuts de la Société, Monsieur Nicholas HOLE assumera de plein droit les fonctions de Président du conseil d'administration de la Société pour la durée de son mandat de membre du conseil d'administration de la Société.

Monsieur Nicholas HOLE déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées et n'être l'objet d'aucune incapacité, incompatibilité ou sanction susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

ONZIEME RESOLUTION

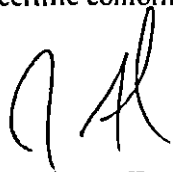
(Pouvoir pour formalités)

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original des présentes ou à *Annonces & Formalités Légales* à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt auprès du Tribunal de Commerce compétent.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

.../...

Extrait certifié conforme à l'original



Monsieur Nicholas HOLE
Président